

Le 2 juillet 2020

## **NOTE D'INFORMATION N° 2020/06**

### **I - OUVERTURE DE LA MAIRIE PENDANT LA PÉRIODE ESTIVALE**

A partir du 1er juillet 2020, la Mairie restera ouverte au public uniquement le **mardi de 17h00 à 19h00 et le samedi de 10h00 à 12h00**.

Fermetures exceptionnelles le samedi 11 juillet, le mardi 14 juillet et le samedi 15 août.  
Les horaires d'ouverture habituels reprendront à partir du mardi 1er septembre 2020.

### **II - FERMETURE DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE**

La bibliothèque a fermé ses portes depuis le mardi 30 juin 2020.

Réouverture programmée le mardi 1er septembre aux horaires habituels en fonction de la situation sanitaire :

Mardi 16h30 à 18h30

Mercredi 16h00 à 18h30

Samedi 10h00 à 12h00

### **III - OPÉRATION TRANQUILLITÉ VACANCES**

Pendant toute absence prolongée, vous pouvez demander à la gendarmerie de surveiller votre domicile. Des patrouilles sont alors organisées pour passer vers votre domicile. Vous serez prévenus en cas d'anomalie (tentatives d'effractions, cambriolages).

Pour bénéficier du service, vous devez vous rendre à la **brigade de gendarmerie : 106 route St Corentin, 78790 SEPTEUIL - au moins 2 jours avant votre départ**.

Vous pouvez remplir le formulaire disponible en ligne et l'imprimer avant de vous rendre en gendarmerie : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F34634>

Si vous modifiez les dates de vos vacances ou si vous revenez plus tôt que prévu, prévenez la gendarmerie.

### **IV - COLLECTE DES DÉCHETS VERTS**

Pour rappel, au-delà du 31 juillet 2020, les sacs de déchets verts ne seront plus collectés. Les nouveaux bacs accepteront la pelouse, les plantes, les fleurs, les feuilles mortes et les petits branchages. Les déchets plus volumineux devront être déposés en déchèterie.

### **V - COLLECTE DES DÉCHETS MÉNAGERS**

Dans le cadre de l'amélioration de la qualité et du cadre de vie des Breuillois(es), les bacs de déchets ménagers ne doivent être sortis au plus tôt que la veille de la collecte, notamment pour les bacs de tri ménager. En aucun cas les bacs ne doivent demeurer sur la voie publique en dehors de ces jours de collecte.

## **VI - VEILLE CANICULE SENIOR**

En cas d'épisode de forte chaleur, un numéro d'information est mis à disposition du public : **0800 06 66 66** Appel gratuit entre 9h00 et 19h00 depuis un poste fixe.

La commission d'action sociale renouvelle son plan d'alerte canicule pour l'été 2020. Chaque personne âgée de 60 ans ou plus et les personnes souffrant de problèmes de santé ou d'un handicap et domiciliées à Breuil-Bois-Robert sont invitées à se faire recenser sur un registre de personnes à risques, permettant d'être identifiées et assistées en cas de déclenchement du plan « Alerte canicule » par la Préfecture. Vous ou votre représentant pouvez en faire la demande, soit par écrit, soit sur simple appel téléphonique auprès du secrétariat au :  
**01 30 42 62 35.**

## **VII – PIQUE-NIQUE BREUILLOIS**

Après ce premier semestre particulier pour nous tous, l'équipe municipale vous propose de se retrouver le **samedi 12 septembre 2020 à 18h30 sur la place du village**. Chacun apportera son propre pique-nique et la municipalité vous offrira l'apéritif. Nous vous attendons nombreux.

Une confirmation vous sera apportée début septembre en fonction de la situation sanitaire.

## **VIII – INSTALLATIONS DE LA PLACE DU VILLAGE**

L'utilisation des installations de la place du village sont à disposition de tous mais également dans le respect de tous, notamment sur le city stade.

Suivant l'arrêté du Maire n° 2016-5 en date du 08 avril 2016 :

. L'utilisation du city stade est autorisé :

| <b>Dates</b>                             | <b>Semaine</b> | <b>Samedi, dimanche<br/>et jours fériés</b> |
|--|----------------|---|
| Du 1 <sup>er</sup> septembre au 30 avril | 8h30 à 21h00   | 10h00 à 21h00                               |
| Du 1 <sup>er</sup> mai au 31 août        | 8h30 à 22h00   | 10h00 à 22h00                               |

. L'accès de la place est formellement interdit aux animaux, mêmes tenus en laisse ainsi qu'à tout véhicule à moteur.

. Afin de respecter la tranquillité et la sécurité des riverains, sont interdits :

- l'utilisation d'appareils sonores, d'instruments de musique,
- l'usage de tout engin dangereux,
- les feux et les barbecues.

**Bonnes vacances à tous.**

Le Maire,  
Bernard MOISAN